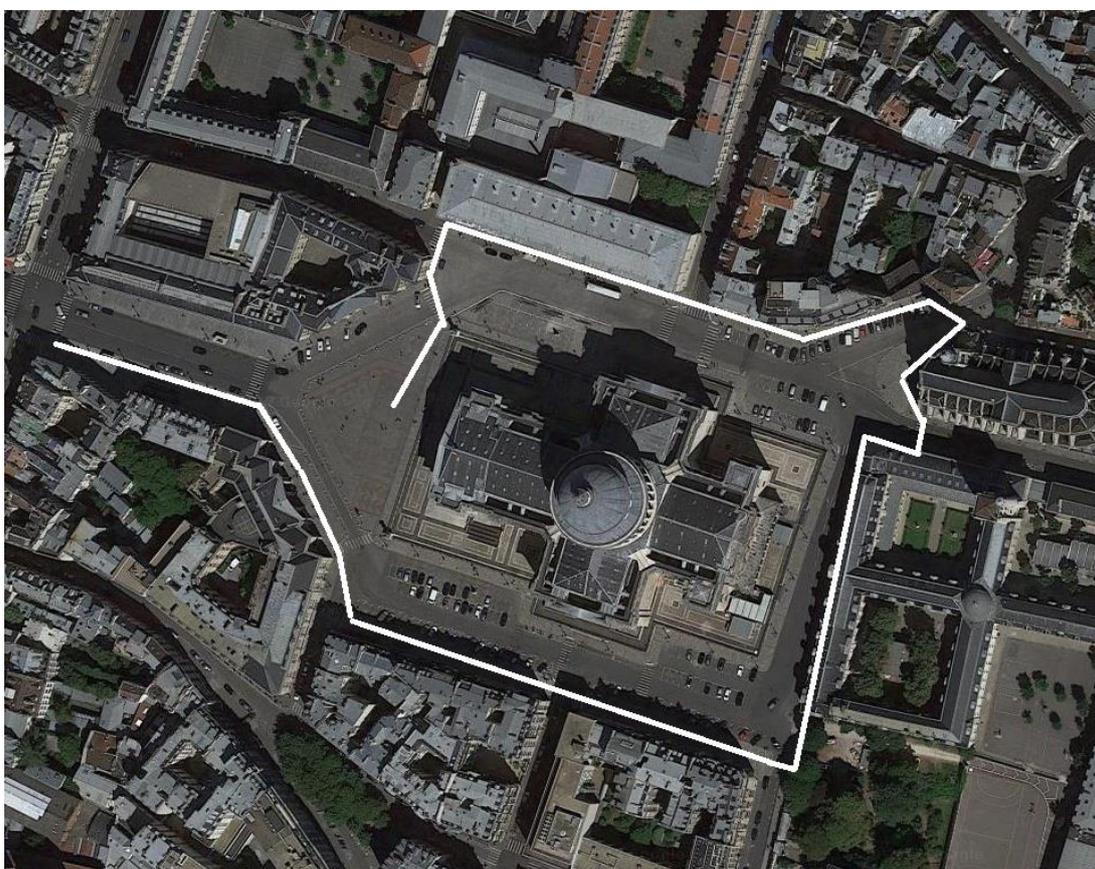


Conseil Local du Handicap, commission « Aménagement de l'espace public »
Marche exploratoire de la place du Panthéon, 9 novembre 2017

La commission « Aménagement de l'espace public » du Conseil Local du Handicap s'est donné comme mission de réaliser un bilan de l'accessibilité de la place du Panthéon et de rassembler des préconisations afin d'assurer la meilleure prise en compte possible des personnes en situation de handicap dans le réaménagement futur de la place. Dans ce but, la commission s'est réunie le jeudi 9 novembre 2017 sur la place du Panthéon afin d'y réaliser une marche exploratoire.

Plan de la marche :



Observations et suggestions :

1. Les passages piétons

Sur l'ensemble de la place, les participants à la marche exploratoire ont pu relever un certain nombre de problèmes concernant les passages piétons.

- Devant la mairie :



Plusieurs remarques peuvent être faites concernant ce passage piéton. Tout d'abord, comme on peut le voir sur la photo, le passage et le trottoir ne sont pas alignés : l'abaissement du trottoir est décentré et devrait faire toute la largeur du passage. Les plots en pierre gênent le passage, et s'il y a bien une bande d'éveil du côté de la mairie, il n'y en a pas sur le trottoir côté Panthéon.

On retrouve le même agencement et les mêmes problèmes de l'autre côté de la place, face à l'École de droit.

- Rue Clotilde :

Le passage piéton de la rue Clotilde pose problème lui aussi : un poteau est situé sur le trottoir, en plein milieu de la largeur du passage. Probablement installé pour empêcher que des voitures montent sur le trottoir, il représente un danger pour les personnes non voyantes.



- Église Saint-Étienne-du-Mont, Rue de la montagne Sainte Geneviève.



En plus d'obliger à effectuer un détour pour l'atteindre, ce passage situé à l'entrée de la rue de la montagne Sainte Geneviève se trouve juste avant un léger virage qui réduit la visibilité tant pour les automobilistes que pour les piétons. Le passage et le trottoir sont étroits, deux plots les réduisent encore et peuvent rendre le passage des personnes à mobilité réduite difficile, voire impossible. L'abaissement des trottoirs n'a pas été réalisé sur toute la largeur du passage.

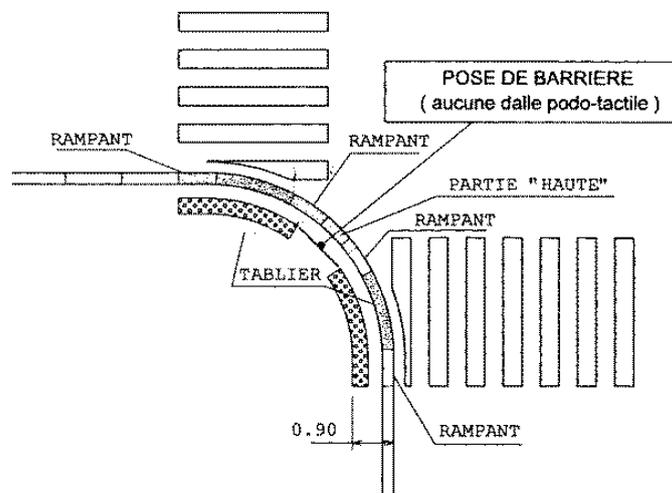
- Rue Valette



A l'entrée de la rue Valette se trouvent deux passages, l'un pour traverser sur le côté extérieur de la place, l'autre pour aller vers le centre de la place. Ces deux passages ne sont pas bien délimités : les bandes podotactiles qui les signalent sont très proches et leur disposition peut prêter à confusion quant à la position exacte des passages. Cela présente un risque pour les personnes non-voyantes qui pourraient être désorientées par les informations données et pourraient traverser au mauvais endroit, pour se retrouver au milieu de la voie de circulation.

Propositions :

- Contrôler le bon fonctionnement des feux sonores déjà installés, et en installer là où il n'y en a pas, notamment rue Soufflot.
- Veiller à ce qu'aucun obstacle ne se trouve dans la largeur du passage, au début ou à l'arrivée de la traversée.
- Veiller à ce que les délimitations des passages soient précises. L'abaissement des trottoirs et les bandes d'éveil doivent faire la même largeur que le passage, et être bien alignés avec celui-ci.
- Les bandes d'éveil doivent être de qualité suffisante pour qu'elles ne s'abîment pas et ne disparaissent pas à l'usure.
- Pour le cas particulier de la rue Valette, se reporter au schéma ci-dessous :



Proposition de réaménagement des passages piétons situés au niveau de la rue Valette.

2. Les trottoirs.

- Le sol de la place

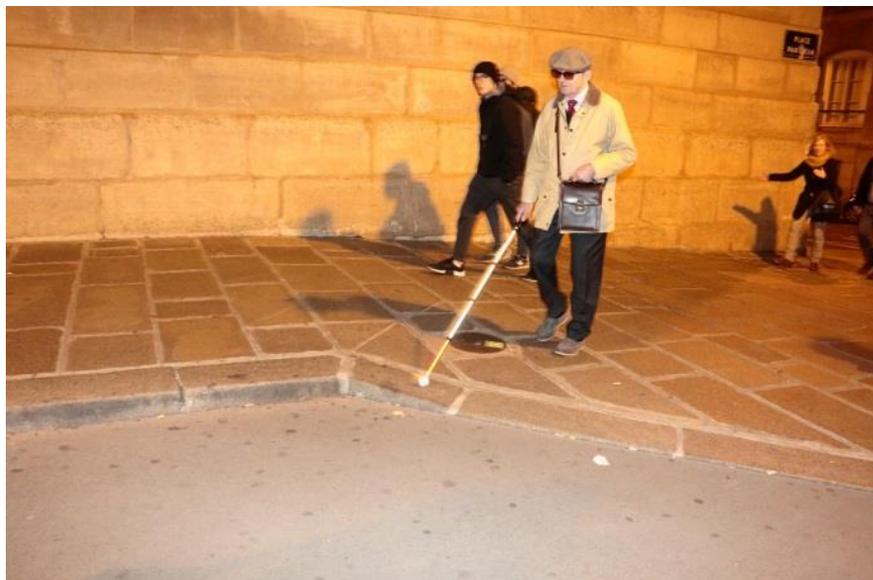
La place du panthéon est une place pavée, ce qui peut poser problème pour les personnes non-voyantes, et les personnes à mobilité réduite. Les trottoirs qui font le tour de la place sont également pavés. Bien que les plaques des trottoirs soient lisses, et plus grandes que les pavés du centre de la place, le sol reste fortement inégal en raison de pavés brisés, et de joints abîmés auxquels peuvent s'ajouter des plaques et des grilles situées au sol. Sans enlever tous les pavés de la place, la réalisation d'un cheminement lisse sur les trottoirs et les grands axes de la place permettrait de remédier en partie au problème.

- Les obstacles au milieu des trottoirs



Sur le trottoir entre la rue Clotaire et la rue d'Ulm, un panneau de signalisation a été installé vers le centre du trottoir, loin de la bordure. Il représente un obstacle imprévisible pour les personnes non-voyantes qui risquent d'entrer en collision avec lui. Il conviendrait de le déplacer pour le placer en bordure de trottoir, dans l'alignement des lampadaires.

- Différences de niveaux



Un autre problème posé par les trottoirs de la place concerne les différences de niveaux, en particulier devant la Bibliothèque Sainte Geneviève, où le trottoir est divisé en deux parties, avec une marche au milieu. Cette marche n'est pas signalée, il n'y a pas de bande d'éveil, ce qui représente un danger pour les personnes non-voyantes. De plus, le changement de revêtement du sol, et le passage des pavés à un revêtement lisse peut être perturbant et désorientant pour les personnes non-voyantes.

- Boîte aux lettres sur la façade de la mairie



Cette boîte aux lettres pose problème car elle se trouve sur un angle de la façade, en hauteur, et n'est pas signalée au sol, ce qui signifie qu'il est difficile pour une personne non-voyante de la détecter, et qu'il y a donc un risque de collision. Il conviendrait de déplacer cette boîte aux lettres, ou du moins d'installer une barrière pour la signaler.

3. Remarques générales

- Il a été suggéré de réaliser un fil d'Ariane sur tout le tour de la place afin de faciliter les déplacements des personnes non-voyantes. Ce fil d'Ariane pourrait comporter un carré directionnel, accompagné d'une balise sonore, qui serait installé devant la mairie et permettrait d'en repérer l'entrée.
- Il peut être difficile de s'orienter sur la place lorsque l'on ne peut pas avoir une vue d'ensemble de son organisation. Aussi, il pourrait être judicieux d'installer sur la place un plan tactile permettant aux personnes non-voyantes de se représenter son organisation.
- Vers le centre de la place, en prévision de son réaménagement et pour tester des idées, du mobilier a été installé par le collectif chargé du projet, Les MonumentalEs. Ce mobilier est composé de bancs en pierre, et d'installations en bois. Ces installations constituent des obstacles qui rendent le passage impossible pour les personnes en fauteuil et les personnes non-voyantes.